



BARÈME DES HONORAIRES  
LOCATION

<b>HONORAIRES DE LOCATION - Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989</b>	<b>€ HT</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Les honoraires facturés au propriétaire ne peuvent être inférieurs à ceux facturés au locataire (LOI ALUR)</b>		
<b>A la charge du LOCATAIRE</b> (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m <sup>2</sup> maximum)	6,67 €	8,00 €
Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m <sup>2</sup> maximum)	2,50 €	3,00 €
<b>A la charge du BAILLEUR</b>		
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m <sup>2</sup> maximum)	6,67 €	8,00 €
Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m <sup>2</sup> maximum)	2,50 €	3,00 €
Honoraires d'entremise		
* logement de moins de 25m <sup>2</sup>	291,67 €	350,00 €
* logement entre 25 et 45m <sup>2</sup>	208,33 €	250,00 €
* logement plus de 45m <sup>2</sup>	166,67 €	200,00 €
<b>HONORAIRES DE LOCATION - Autres locaux NON soumis à la Loi du 6 juillet 1989</b>		
<b>LOCATION - Parkings, garages et caves</b>		
Honoraires de location et de rédaction du bail pour chaque partie (locataire/bailleur)	108,33 €	130,00 €

